

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juillet, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Cyr des Gâts ont été convoqués par M AUGER Christophe, Maire, pour le vingt-huit juillet deux mil vingt-six à 20h30.

Ordre du jour :

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 juin 2026
3. Compte rendu des décisions prises par Mr le Maire par délégation
4. Désignation du référent titulaire et du référent suppléant du SYCODEM
5. Décisions modificatives N°3 sur le Budget Principal
6. Approbation avenant N°1 à la convention constitutive du GIP (Groupement d'Intérêt Public) Géo Vendée
7. Achat d'une partie de la parcelle cadastrée ZO 43
8. Questions diverses

SEANCE DU 28 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit juillet, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Cyr- des- Gâts, dûment convoqués se sont réunis à 20h30 en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M Christophe AUGER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **15** Présents : **14** Votants : **14**

Date de convocation : **24/07/2026**

Date d'affichage : **30/07/2026**

Etaient présents : AUGER Aurélie, AUGER Christophe, AUGER Frédéric, DESMIER Jean-Louis, DONEY Yannick, GAUTOURNEAU Ludovic, HAMDI Marine, LECERF Vincent, MARTINEAU Maryline, POTET Jean-Christophe, RENAUDET Ophélie, TEXIER Morgane, TOURNIER Alexis, VALET Jean-Claude.

Excusée : PAIN Céline

Secrétaire de séance : HAMDI Marine

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Marine HAMDI est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2026

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 juin 2026 a été transmis via l'application « Pléiade » le 24 juillet 2026 à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la commune de Saint Cyr-des-Gâts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrête le procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2026.

3. Compte rendu des décisions prises par Mr le Maire par délégation

Conformément à la délibération du conseil municipal n° 2026/03/D24 du 24 mars 2026, il a été donné au maire des délégations pour faciliter l'administration de la commune.

Le maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises au titre de cette délégation. Il est indiqué ci-dessous les décisions prises depuis le précédent conseil municipal :

- Devis COMELEC pour le chantier de rénovation et d'extension des vestiaires de football pour la mise en place de l'alarme pour la pompe de relevage pour un montant total de 551.80 € HT soit 662.16 € TTC,
- Devis PIERRE CLAUDE MOTOCULTURE pour l'achat de pièces pour la réparation de la petite tondeuse pour un montant total de 132.91 € HT soit 159.50 € TTC,
- Devis PIERRE CLAUDE MOTOCULTURE pour l'échange de l'alternateur et du régulateur sur la tondeuse GRASSHOPPER pour un montant total de 791.41 € HT soit 949.68 € TTC,
- Devis COUDRONNIERE pour les bancs monoblocs pour le chantier de rénovation et d'extension des vestiaires de football pour un montant total de 10 585.76 € HT soit 12 702, 91 € TTC,
- Devis PAYSAGES RIVIERE pour le réaménagement de l'escalier pour l'accès au terrain de football pour un montant total de 4 041.30 € HT soit 4 849.56 € TTC,
- Devis PAYSAGES RIVIERE pour la signalétique de l'escalier pour l'accès au terrain de football pour un montant total de 399.05 € HT soit 478.86 € TTC,

- Devis CARRÉ pour la fourniture et la pose d'un robinet de puisage et la réalisation de 4 carottages pour un montant total de 1085.35 € HT soit 1302.42 € TTC,
- Devis SAFE pour l'achat de deux extincteurs (1 pour le camion et 1 pour tracteur de la commune pour un montant total de 97.95 € HT soit 117.54 € TTC,
- Devis SAFE pour la formation équipier de première intervention (12 personnes maximum) pour un montant total de 530 € HT soit 636 € TTC.

4. Désignation du référent titulaire et du référent suppléant du SYCODEM

Le Président du SYCODEM, Mr Stéphane BOUILLAUD, dans son courrier du 22 juin 2026, souhaite la mise en place d'élus référents communaux (1 titulaire et 1 suppléant) dédiés à la gestion des déchets.

Le rôle de chaque élu consistera à :

- Assurer un lien de proximité entre les communes et le SYCODEM,
- Relayer les informations, les attentes et les problématiques rencontrées localement,
- Accompagner les communes dans la mise en œuvre des actions engagées par le syndicat,
- Participer à l'amélioration continue du service rendu aux habitants,
- Contribuer à la diffusion des bonnes pratiques en matière de réduction et de valorisation des déchets,
- Favoriser le dialogue et la concertation sur les projets et évolutions du service public des déchets.

Monsieur le Maire propose la candidature de :

- Titulaire : VALET Jean-Claude
 - Suppléant : DESMIER Jean-Louis
- pour représenter la Commune au sein du SYCODEM

Sont élus à l'unanimité des membres présents :

Titulaire : VALET Jean-Claude

Suppléant : DESMIER Jean-Louis

5. Décisions modificatives N°3 sur le Budget Principal

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder au vote de virements de crédits ci-après :

Section	Sens		Chapitre	Compte	Nature	Montant
I	Dépenses			20422	Subventions – passeport accession	+3000.00 €
I	Dépenses			2188	Autres frais de subventions	-3000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°3 du budget principal – Exercice 2026 - comme présentée ci-dessus.

6. Approbation avenant N°1 à la convention constitutive du GIP (Groupement d'Intérêt Public) Géo Vendée

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Géo Vendée, approuvé par arrêté du Préfet de la Vendée n° 2025-DCL-BCL-456 du 27 juin 2025, publié le 30 juin 2025, a pour objet de mutualiser à l'échelle départementale des compétences, des outils et des services dans le domaine du géo numérique et de la gestion de la donnée au bénéfice de ses membres.

Les missions détaillées figurent dans la convention constitutive approuvée par arrêté préfectoral.

La convention constitutive du GIP Géo Vendée doit aujourd'hui être modifiée par voie d'avenant, annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions de la convention constitutive, chaque membre du GIP doit préalablement approuver l'avenant et autoriser sa signature.

L'approbation du présent avenant et sa signature par les membres sont données sous réserve de son adoption par l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée ainsi que de l'accomplissement des formalités administratives et préfectorales requises.

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée, [nom de l'organe délibérant], après en avoir délibéré :

DÉCIDE

Article 1 – Approbation de l'avenant

D'approuver l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée.

Article 2 – Autorisation de signature

D'autoriser Mr AUGER Christophe, Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 3 – Représentation à l'Assemblée Générale du GIP

De donner pouvoir à VALET Jean-Claude, représentant titulaire, ou TOURNIER Alexis, représentant suppléant, de la commune de Saint Cyr des Gâts au sein du GIP Géo Vendée, pour voter favorablement à l'adoption du présent avenant lors de l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent avenant prendra effet après accomplissement de l'ensemble des formalités requises par les textes applicables et la convention constitutive du GIP Géo Vendée.

7. Achat d'une partie de la parcelle cadastrée ZO 43

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'Etat dans le cadre d'opérations immobilières,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

Considérant l'intérêt public de l'acquisition foncière de la parcelle n°43, section ZO, aux fins de la construction de la future Maison des Assistantes Maternelles (MAM),

La commune de Saint Cyr des Gâts souhaite se porter acquéreur de gré à gré de la parcelle n°43, section ZO, d'une contenance 2 000 m²,

Le prix de cession convenu et discuté avec la famille RAUTURIER, propriétaire, est de 10 € le m², soit un montant de cession de la parcelle de 20 000 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DONNE** son accord pour l'acquisition de la parcelle n°43, section ZO, d'une contenance de 2 000 m², au prix de 20 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les diligences pour aboutir à la vente de gré à gré, dite amiable,
- **HABILITE** Monsieur le Maire au nom et pour le compte de la commune, à signer tous documents afférents à ce dossier,
- **DIT** que les frais d'actes et de bornage seront à la charge de la commune,
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'acquisition seront ouverts au Budget Principal de la commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée présente de bien vouloir acter une nouvelle délibération concernant une demande de l'Association des Maires de France pour être solidaire financièrement en faveur des communes sinistrées par les incendies

L'ensemble des membres présents accepte de prendre part à cette délibération.

8. Solidarité en faveur des communes sinistrées par les incendies

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Face aux incendies multiples et d'une intensité historique qui touchent de nombreux départements durant cette saison estivale 2026, des centaines de communes vivent une tragédie exceptionnelle.

Ce phénomène provoque une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

La protection civile est particulièrement mobilisée afin de mettre en place de multiples dispositifs de soutien.

L'Association des Maires de France lance un appel au soutien des actions menées par la Protection Civile par le versement d'un don auprès de la Protection Civile.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint Cyr des Gâts tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Saint Cyr des Gâts contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500.€ à la Protection Civile,
- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents (1 abstention),

- **Approuve** le don d'une valeur de 500 €,
- **Autorise** le maire à signer tous documents afférents à ce dossier,
- **Autorise** Monsieur le Maire au versement de la somme de 500 € à la Protection Civile.

9. Questions diverses

1- Matériel

Une étude doit être menée pour le renouvellement de la tondeuse GRASSHOPER. En effet, elle devient vieillissante et elle engendre actuellement des frais de réparation. Elle a été achetée en 2018 pour un montant de 14 363 € HT soit 17 235.60 € TTC. Elle compte 1500 heures avec un moteur essence.

2- Bâtiments :

MAM (Maison des Assistantes Maternelles)

Un rendez-vous a eu lieu le jeudi 09 juillet 2026 à 16h30 à la Mairie avec Mme Elodie GUINET pour discuter sur l'avancée du dossier.

En attente des futurs travaux, il a été proposé d'installer la MAM dans la Maison des Associations en septembre 2027.

Foyer des jeunes

Les potins du coin s'installeront dans la Maison des Associations à compter du 1^{er} août 2026 pour former le nouveau foyer des jeunes.

Lors de la présence de la MAM en septembre 2027 dans la Maison des Associations, un modulaire sera installé à proximité du terrain de football. Des contacts seront pris auprès des entreprises concernées pour une location.

Club de pétanque

Dans l'attente de la fin de l'aménagement du local au niveau des vestiaires de football, le club de pétanque effectuera le déménagement de ses affaires avant le 1^{er} août dans le l'ancien local de la poste de la Mairie.

Club de l'amitié

Pendant la présence dans la MAM dans la salle des associations, le club de l'amitié se réunira 1 jeudi après-midi sur 2 dans la salle et/ou dans le hall de la salle polyvalente.

Rénovation et extension des vestiaires de football

Une pré-réception des travaux avec des réserves a été effectuée le jeudi 23 juillet 2026.

La dernière réunion de chantier aura lieu le jeudi 10 septembre 2026 avec la totalité des travaux terminés.

Un contact sera pris avec l'entreprise GUILLEMAUME TERRASSEMENT pour le revêtement du parking du terrain de football.

L'inauguration des vestiaires de football aura lieu le samedi 17 octobre 2026 à 11h00. Des invitations seront envoyées prochainement à la population, aux entreprises, au maître d'œuvre, aux élus, aux communes riveraines et au FCPB.

Locatifs

Les locatifs situés au 8 Rue du Prieuré et au 2 Rue Louis Moyzand ont reçus de l'huissier de justice de Fontenay Le Comte chacun un commandement de payer les sommes dues. Le dossier est toujours en cours.

Une visite des bâtiments publics aura lieu le samedi 12 septembre 2026 à 10h00.

8 logements seniors 8 Rue de la Huguenoterie

L'appel d'offres a été lancé pour la création des 8 logements seniors. Les entreprises devaient répondre au plus tard le 08 juillet 2026. La signature de la vente du foncier avec l'EPF se déroulera en septembre prochain. Le Département de la Vendée subventionne ce déficit foncier à hauteur de 36 726.46 € HT. Le reste à charge de la commune est de 110 179.38 € HT.

Une réunion de présentation du programme aux futurs résidents (60 ans et plus) aura lieu le lundi 7 septembre 2026 à 15h00. L'ensemble de la population sera informé de cette dernière par les réseaux sociaux et la distribution d'un flash infos fin août 2026.

3- Voirie :

La commission voirie s'est réunie le mardi 21 juillet 2026 à 10h00 à la Mairie. De nombreux sujets ont été abordés à savoir :

- ✓ la mise en place de deux panneaux STOP Rue du Fief et Route de la Cabrette avec marquage au sol réalisé par l'entreprise SIGNALISATION 85,
- ✓ la signalétique de l'ensemble de la commune à revoir,
- ✓ la prise en compte dans les travaux de voirie 2027 des enrobés à effectuer au lotissement des Nénuphars

4- Institutions :

Bouyer Leroux

Par arrêté n°2026-DCPATE-172 du 11/05/2026, la Préfecture de la Vendée a autorisé l'entreprise BOUYER LEROUX à prolonger de 3 ans l'exploitation de sa carrière d'argile sur le territoire de la commune. La fin de l'exploitation avec la remise en état est fixée à fin juin 2029.

CUMA L'EVEIL

La CUMA L'EVEIL a envoyé à la commune une demande d'installation d'une borne incendie le long de la route de la Maisonnette afin de protéger le futur bâtiment agricole comportant un atelier, des locaux sociaux et du stockage de matériel.

Après concertation avec l'ensemble des membres présents, un accord de principe a été acté pour l'installation d'une borne incendie. Un courrier sera envoyé à la CUMA L'EVEIL.

Plan Communal de Sauvegarde

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a été distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres des habitants afin d'informer la population sur les gestes à adopter lors de phénomènes climatiques.

En parallèle, le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour. Les fiches organisation ont été complétées avec les personnes responsables en cas de crise. Ces fiches seront envoyées à l'ensemble du conseil municipal pour en prendre connaissance et être opérationnel lors d'un événement climatique.

Ecole Intercommunale de Musique

Par courrier du 01 juillet 2026, l'Ecole Intercommunale de Musique propose un partenariat avec la commune afin de faire découvrir les activités proposées par cette dernière par le biais d'accueil de moments musicaux.

Après concertation de l'ensemble des membres présents, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5- Vie communale :

Report des festivités du 14 juillet 2026

En raison des conditions climatiques, les festivités du 14 juillet 2026 ont dû être reportées. Après concertation de l'ensemble des membres présents, la date retenue est le samedi 19 septembre 2026.

6- Urbanisme

PLUIH – enveloppe urbaine

La communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée a envoyé la cartographie des enveloppes urbaines et des potentiels de densification mis à jour pour la commune.

L'objectif de cette cartographie est de rebalayer les parcelles colorées en validant leur conservation ou justifiant leur suppression.

Afin de mieux appréhender ce dossier, une rencontre avec les services de la communauté de communes le jeudi 06 août 2026 à 14h30 à la Mairie.

Calendrier :

- Commission pêche le jeudi 06 août 2026 à 19h30 à la Mairie
- Commission animation et communication le mardi 11 août 2026 à 20h00 à la Mairie
- Séance gratuite de QI GONG pour l'ensemble du conseil le mercredi 09 septembre 2026 de 18h45 à 20h00 à la salle polyvalente Le Casoar
- Visite des bâtiments publics le samedi 12 septembre 2026 à 10h00
- Rencontre avec le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée le vendredi 18 septembre 2026 à 18h30 à la Mairie pour un temps d'échanges portant sur le projet de territoire
- Feu d'artifice et ses festivités le samedi 19 septembre 2026
- Inauguration des vestiaires de football le samedi 17 octobre 2026
- Vœux de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée auront lieu à l'espace René CASSIN le jeudi 19 janvier 2027 à 19h00.
- Les prochaines élections présidentielles auront lieu les dimanche 18 avril 2027 et 02 mai 2027

Prochains conseils :

- Mardi 15 septembre 2026 à 20h30
- Mardi 13 octobre 2026 à 20h30
- Mardi 10 novembre 2026 à 20h30
- Mardi 08 décembre 2026 à 20h30

La séance est levée à 23h30.

Le maire,
Christophe AUGER



Le secrétaire de séance
Marine HAMDI

